






RÉGLEMENTATION

MATÉRIELLE

Seules les spécificités liées à chaque programme sont indiquées dans ce tableau. Le règlement technique FFG doit être appliqué en dehors de ces précisions.				
	SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
	FIG aménagé / Performance <ul style="list-style-type: none"> Cf. RT 2017-2018 réglementation matérielle Élite et Performance Barres asymétriques et poutre : 1 ou 2 tremplins autorisés en Performance 			
	Performance 8-9 ans <ul style="list-style-type: none"> Hauteur de la table de saut : 1,10 m (+ ou - 3 cm) Piste d'élan avec décimètre de 20 m maximum 1 trampo-tremp Tapis de réception cf. BT 2017-2018 niveau de pratique Élite et Performance. 2 Surtapis épaisseur 10 cm (2 m x 1,40 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Barre supérieure 2,30 m à partir du sol (+ ou - 3 cm) Barre inférieure 1,50 m à partir du sol (+ ou - 3 cm) Possibilité de superposer des tapis de réception de 20 cm pour obtenir la hauteur 1 ou 2 tremplins autorisés Tapis réception épaisseur 20 cm longueur 10 m Surtapis de réception épaisseur 10 cm (4 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur 1,25 m à partir du sol 1 tremplin ou 2 tremplins autorisés Tapis de réception épaisseur 20 cm longueur 4 m (entrée) et 6 m (sortie) Surtapis épaisseur 10 cm obligatoire (4 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Praticable dynamique 14 m x 14 m. Aire d'évolution 12 m x 12m
	Fédéral A <ul style="list-style-type: none"> Cf. réglementation matérielle niveau de pratique fédéral dans le règlement technique 2017-2018 Table de saut : tremplin normes FIG, Trampo-tremp (interdiction de modifier la hauteur du Trampo-tremp). Surtapis de réception épaisseur 10 cm obligatoire (6 m x 2 m, avec marquage) Barres asymétriques et poutre : 1 ou 2 tremplins autorisés. Surtapis réception épaisseur 10 cm obligatoire (4 m x 2 m) 			
	Fédéral B <ul style="list-style-type: none"> Table de saut 1,25 m à partir du sol Tremplin normes FIG, Trampo-tremp (interdiction de modifier la hauteur du Trampo-tremp) Piste d'élan 25 m avec décimètre Tapis de réception épaisseur 20 cm, longueur 6 m Surtapis épaisseur 10 cm obligatoire (4 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Barre supérieure 2,50 m (+ ou - 3 cm) Barre inférieure 1,70 m (+ ou - 3 cm) Écart intérieur barre à barre jusqu'à 1,80 m 1 ou 2 tremplin autorisés Tapis de réception épaisseur 20 cm longueur 8 m minimum Surtapis épaisseur 10 cm obligatoire (2 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur 1,25 m à partir du sol 2 tremplin autorisés Tapis de réception épaisseur 20 cm longueur 2 m (entrée) et 4 m (sortie) Surtapis 10 cm obligatoire (2 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Bande ou Piste 12m de longueur, 2 m de largeur de 35 mm épaisseur minimum Possibilité d'utiliser 1 praticable dynamique ou non, divisé en surfaces d'évolution de 12 m x 2 m
	Fédéral B 7-9 ans <ul style="list-style-type: none"> Hauteur de la table de saut 1,10 m Trampo-Tremp (interdiction de modifier la hauteur du Trampo-tremp) Tapis de réception épaisseur 20 cm, longueur 4 m Piste d'élan avec décimètre de 12 m maximum Surtapis épaisseur 10 cm obligatoire (2 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Barre supérieure 2,30 m à partir du sol (+ ou - 3 cm) Barre inférieure 1,50 m à partir du sol (+ ou - 3 cm) Possibilité de superposer des tapis de réception de 20 cm pour obtenir la hauteur 1 ou 2 tremplins autorisés Tapis réception épaisseur 20 cm longueur 8 m minimum Surtapis de réception épaisseur 10 cm (2 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur : 1,10 m du sol Caisson ou bloc rigide H = 60 cm en bout de poutre Tapis de réception épaisseur 20 cm longueur 2 m (entrée) et 4 m (sortie) Surtapis épaisseur 10 cm obligatoire (2 m x 2 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Bande ou piste de 12m de longueur, 2 m de largeur de 35 mm épaisseur minimum Possibilité d'utiliser 1 praticable dynamique ou non, divisé en surfaces d'évolution de 12 m x 2 m